



SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :  
  
B t w

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue Richotte, n°  
1350 ORP - JAUCHE

PROPRIETAIRE: Mme DE Quick

Adresse: \_\_\_\_\_

DEMANDEUR: \_\_\_\_\_

Adresse: } idem

INSTALLATEUR: } Jomath 2 I  
Adresse: } Seille

TVA ou CI: \_\_\_\_\_

DISTRIBUTEUR: Intercom. riata  
Ref.: Bih Compteur n°: à placer  
Index: \_\_\_\_\_

Date du contrôle: 16 mars 2007 Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) Intercom. Riata

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement; Type locaux: Habitation

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement: Tension 3x230V Protection raccordement max 80 A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 x 16 mm² Inter.gén.: type Δ 80A/300mA

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma TT

Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 25; RA: 2,5 Ohm; RI tot 80 MOhm

DESCRIPTION:

Δ 80A/300mA pour circuits A à Y

Δ 80A/300mA pour circuits A à E

Infractions constatées et/ou notes:

*de Van  
Ceciliotere)*  
  
Neant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le:

le responsable du distributeur

nom:

signature:

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 16/03/2032 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
2. L'installation n'est pas conforme  
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.  
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le:

L'AGENT VISITEUR: 90 P. usthelt  
n°+ nom + signature

Le directeur,